



# MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos  
par internet: 20 € - par la poste 25 €  
Abonnement revue CEGRA 13 €  
Membre du CEGRA Affiliée à la F.F.G

## INFOS

Pierre Blazy  
11, Chemin des Genêts  
74600 SEYNOD  
pierrotblazy@orange.fr



www.maurienne-genealogie.org

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 202 janvier 2015

### Calendrier

#### Février 2015

Mercredi 4/2	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	<b>Serge Michel</b>		
Mercredi 11/2	Numérisation et recherches		
	AD Chambéry	Co-voiture	inscrits
Mercredi 11/2	Dépannage-Informatique	local adh	17h30
	<b>Jo Duc</b>		
Samedi 14/2	Paléographie	Salle Po	09h00
Samedi 14/2	Le Vieux Saint Jean historique		
	Tous	Salle Po	15h00
	<b>Alban Levat</b>		
Mercredi 18/2	Lecture d'actes	local adh	17h30
	<b>Jean Marc Dufreney</b>		
Jeudi 19/2	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	<b>Désiré Marcellin, Thierry Delean</b>		
Mercredi 25/2	permanence rencontre	local tous	17h30
	<b>Pierre Gret Jean Marc Dufreney</b>		

#### Mars 2015

Mercredi 4/3	Généalogie Informatique	local adh	17h30
	<b>Serge Michel</b>		
Mercredi 11/3	Dépannage-Informatique	local adh	17h30
	<b>Jo Duc</b>		
Samedi 14/3	Paléographie	Salle Po	09h00
Samedi 14/3	Conférence Thème à préciser		
	Tous	Salle Po	15h00
Mercredi 18/3	Lecture d'actes	local adh	17h30
	<b>Jean Marc Dufreney</b>		
Jeudi 19/3	Relevés Dépouillement	local adh	14h30
	<b>Désiré Marcellin, Thierry Delean</b>		
Mercredi 25/3	permanence rencontre	local tous	17h30
	<b>Pierre Gret Louis Paulin</b>		

*Au cas où on l'aurait oublié, il est rappelé que la cotisation est la seule façon de confirmer son adhésion et son appartenance à l'Association.*

*Si donc vous souhaitez rester parmi nous, voici l'adresse de Marie Françoise:*

**Marie Françoise Berthet**  
101 Rue de Roche Noire  
73300 Saint Jean de Maurienne

### Paleo

La formation continue, pour le plus grand plaisir des élèves qui, paraît-il, deviennent des orfèvres en la matière. Les vieux grimoires n'ont qu'à bien se tenir!

### Et il y a cent ans....

**Janvier:** Si la bataille de la Marne a été si terriblement coûteuse en hommes, c'est en partie à la tenue trop voyante des fantassins que cette hécatombe est due. On adopte enfin un uniforme moins repérable: la tenue bleu horizon. Le casque remplace le képi. L'armement se modifie: davantage de mitrailleuses, des fusils à grenades, les « crapouillots », mortiers de tranchée. Le 75 reste le roi de l'artillerie.

**9 janvier:** Les Allemands reprennent l'Hartmannswillerkopf, un des sommets des Vosges dont nos troupes s'étaient emparées au début d'août 1914.

### On dit tout?

*Pour des raisons de discrétion, et pour ménager les susceptibilités d'éventuels descendants des personnes incriminées dans cet acte nous avons cru nécessaire de masquer les patronymes. Nous pouvons néanmoins vous certifier que cet acte est rigoureusement authentique et qu'il figure dans les fonds en ligne des Archives Départementales de Savoie (sabaudia.org).*

« Par devant nous, **M. Michel**, Maire officier d'état civil de la commune de....., canton d'Aiguebelle, (Savoie), ont comparu en la maison commune les sieurs **V. François** âgé de quarante et un ans, fils du défunt, et **B. Joseph**, âgé de cinquante trois ans, proche voisin, tous les deux cultivateurs domiciliés en cette commune, lesquels nous ont déclaré que **V Claude**, âgé de soixante dix ans, cultivateur, est décédé en cette commune le vingt deux novembre, à quatre heures du matin de la courants année, ajoutant que le défunt était né en la commune d'.....le quatre du mois d'avril mil sept cents quatre vingt douze, fils naturel de P. Marie qu'elle a déclaré être de **V. Jacques** actuellement époux de **P. Jeanne**. Après nous être assuré du décès, nous avons aussitôt dressé le présent acte que le second comparant a signé avec nous, après lecture faite, le premier ayant déclaré ne savoir signer, de ce requis, »

« Joseph B M. Michel, maire. »

Là, on ne cache rien et si certaines sociétés pudibondes de l'Ancien Régime taisaient honteusement les histoires d'adultères (ce qui n'en empêchait aucune, voir les registres paroissiaux!), il semble que le retour du balancier aille, en certains endroits très loin. Cela vous viendrait-il à l'idée, par exemple, de « cafter » ainsi le père d'un enfant naturel, sachant qu'il est marié? C'est vrai aussi que tout le monde n'est pas dans la situation de la mère.....

Relevé par Désiré Marcellin et Thierry Deléan.

Numéro 202 janvier 2015

## Les loups en Maurienne au cours des siècles.

*Depuis quelques années, avec la réintroduction du loup dans nos contrées, une grave polémique s'est installée entre ses partisans et ses détracteurs. Il est vrai que les dégâts causés par ces braves bestioles sont gênants (c'est le moins que l'on puisse dire!) pour les éleveurs de nos montagnes. En fait, le problème des loups n'est pas nouveau, et les chroniques d'antan, relayées par l'infatigable Francis Tracq nous en font une remarquable relation.*

« La plus ancienne mention des loups en Maurienne se trouve dans la permission de chasse accordée par le Duc Emmanuel-Philibert en mars 1569 aux « manants et habitants » de Termignon. Depuis le décret du Sénat de Savoie du 7 septembre 1560, la chasse n'est plus réservée aux nobles, et les paysans peuvent obtenir un permis de port d'armes soumis à une autorisation ducale. Les termignon-nais sont autorisés à chasser les « bêtes ravissantes, telles que loups, ours, renards, chamois, rates de montagnes (marmottes) et autres animaux qui dévorent et ravagent continuellement leurs propriétés. Le mot « ravissant » ne signifie pas forcément beau à regarder, il suffit de songer au terme « ravisseur d'enfants ». Nous pouvons sourire de voir une telle énumération d'animaux considérés comme nuisibles. Toute cette faune doit descendre dans les alpages, chassée par le début d'un petit âge glaciaire général en Europe: à partir de 1560 la Bavière arrête la culture de la vigne pour celle du houblon.

Dans la prairie en amont du village de Bessans les anciens montraient encore au milieu du siècle dernier l'emplacement de la « Croix de Gilles » au pied d'un talus. Elle rappelait la mort d'un homme tué par un loup alors qu'il ramenait en hiver du foin. Ce patronyme « Gilles » disparaît des registres en 1632. Les archives de Termignon vers la même époque évoquent la présence des loups et les mesures prises par la communauté pour s'en débarrasser. En 1639 les bergers gardant l'important troupeau de génisses vers 2200 mètres d'altitude reçoivent une prime pour « avoir fait garde commune à la montagne de la Rocheur pendant sept jours ». Déjà en 1592, Fardel, mistral de la commune, avait mobilisé plusieurs hommes pour une battue aux loups dans cette vallée. La marchand Guillaume Richard vend en 1660 pour 12 florins 3 sols de poudre « qui a été donnée aux gardes de la montagne commune de la Rocheur, à l'occasion des loups »

Dans les villes, la chasse est plus encadrée; le 12 décembre 1643, les syndics de Saint Jean de Maurienne décident de demander au Prince Thomas de Savoie-Carignan, lors de son prochain passage, l'autorisation de « faire la chasse générale, occasion du mal que font les loups et autres bêtes ravissantes ».

La crise démographique causée par la peste de 1629-1630, avec la disparition souvent du quart de la population, donc des hommes capables de chasser, se ressent une vingtaine d'années plus tard dans la haute vallée. Les paroisses commencent par se tourner vers Dieu. Le curé de Sollières, en 1651, reçoit cinq florins « pour ses peines qu'il a fait pendant neuf jours à officier pendant la semaine de dévotion faite par vœu de la communauté à l'occasion du ravage que faisaient les loups en tous lieux de l'étape ». Plutôt que sourire de cette « semaine de dévotion de neuf jours, demandons nous si elle ne marque pas le désir du prêtre de prolonger les prières devant une situation devenue dramatique.

Les syndics de la mestrallie de Modane attribuent en février 1652 cinq florins pour un loup abattu en novembre précédent, et à l'avenir la même somme aux chasseurs de loups et d'ours « pour provoquer les peuples à la chasse de ces bêtes ravissantes qui ont tué

plusieurs personnes l'année courante dans la Haute Maurienne. Les registres paroissiaux de Lanslevillard sont en effet éloquentes: le 19



juillet 1651 fut dévorée par les loups Anne fille de feu Jean François Rostaing, âgée de 12 ans », décès suivi le 25 juillet de celui de Jeanne Baptiste, fille de Claude Manuel, âgée de huit ans, « dévorée » par les loups ».

L'année suivante, le 29 mai 1652, une petite bergère originaire de Valloire, Michelette fille de Guillaume Fultrier est « tuée par les loups ». Deux autres décès surviennent encore en 1654, ceux le 22 mai de Marie fille de François Turbil et le 21 juin de Marie feu Jacques Filliol, avec chaque fois la même mention « tuée par les loups ».

La forêt de « Chantelouve », au nom évocateur, recouvre les pentes de la rive gauche de l'Arc, de Lanslevillard à Bessans. Une meute de loups y aurait établi son repaire. Selon la tradition populaire, les jeunes bergers devaient obligatoirement emmener avec chaque troupeau de bovins une brebis, proie parfaite pour le loup laissant au petit pâtre le temps de s'enfuir. Le berger devait aussi être équipé d'un gros bâton, « le lavardon », (peut-être déformation du patois « je le garde »), de la grosseur d'un manche de pioche.

Obligés d'aller à l'Arc pour chercher de l'eau et abreuver leur bétail, les chefs de famille du hameau de Villaron à Bessans décident en 1702 d'y installer trois « bourneaux » (fontaines) pour éviter « l'inconvénient et le danger des avalanches et celui des loups qui attaquaient leurs enfants ». Pendant quelques années, les loups se font oublier jusqu'en 1729. A Saint André près de Modane, un enfant de cinq ans est à moitié dévoré. L'anglais Thomas Grey va garder certainement un mauvais souvenir de son voyage en Haute Maurienne au début de l'hiver 1739. Près de Bramans, le petit épaigneur d'un compatriote gambade à côté de la voiture, sur une route étroite. En plein midi, « de l'orée du bois surgit un grand loup, il s'approche de la tête des chevaux, saisit le chien par la gorge et s'enfuit dans la colline emportant le chien dans sa gueule ».

Les loups reviennent à Termignon. Le règlement des pâturages de la Rocheur de 1758 précise « au cas qu'il y ait des loups dans ladite montagne, et qu'ils fassent quelques dégâts aux bêtes, les pâtres seront tenus de les rassembler tous les jours à la nuit tombante à l'endroit appelé la Fumaz, de les visiter toutes les nuits et de fournir à leurs frais et dépens toute la poudre nécessaire pour tirer tant le jour que la nuit pour pouvoir chasser les dits loups ». Quelques années plus tard, cette paroisse en appelle au Pape Clément XIII, par l'intermédiaire de l'évêque de Maurienne, pour faire cesser les ra-

vages de ces bêtes féroces, spécialement les loups, qui attaquent et déciment ses troupeaux. Rome répond le 21 mars 1764: la paroisse doit « se repentir de ses péchés, se convertir, faire un jeûne de trois jours, une procession, une aumône publique ». Ensuite « défense est faite aux animaux nuisibles et aux esprits immondes de nuire à la communauté, aux personnes et aux possessions de biens de toutes sortes ». Personne n'a du se soucier d'avertir les loups de cet ordre papal évoquant aussi des « esprits immondes », peut être une allusion à des « loups garous », ces hommes capables de se changer certaines nuits en fauves.

Avec le centralisme français, les communautés perdent une partie



de leurs prérogatives et doivent obéir aux nouvelles lois. La préfecture décide, le 10 messidor an V (21/6/1797) une prime pour la destruction des bêtes ravissantes ». Faute de crédits personne ne perçoit cette récompense et le nombre des loups va croître. Pendant l'hiver 181-1802, les maires des cantons de Lanslebourg et de Termignon demandent une battue générale contre les loups dont le nombre et la grande quantité de neige qui existe dans les bois où ils ne peuvent trouver leur nourriture, inspire des craintes bien légitimes aux habitants.

Lors de son entrée en fonctions en 1802, le préfet Verneilh se rend compte qu'il existe « une espèce de découragement » dans l'esprit des chasseurs. L'article 1er de son arrêté du 18 brumaire an onze (09.11.1802) prévoit que le maire doit établir une attestation, l'envoyer à la sous préfecture avec la tête de l'animal pour transmission au préfet qui versera aussitôt le prime, 18 F pour une louve pleine, 15 F pour une louve non pleine, 12 F pour un loup et 3 F pour un louveteau. Une circulaire ministérielle du 25 septembre 1807 va étendre à tout l'Empire français ce texte et ces tarifs savoyards!

Les chasseurs vont très vite profiter de l'aubaine (à cette époque un mouton s'achète huit francs). Le sous préfet, fonctionnaire obéissant, envoie à Chambéry, avec le certificat la tête du loup tué par Benoit Emin, de Saint Etienne de Cuines. La preuve, malgré l'hiver, doit être embarrassante.....et odorante! A l'avenir la préfecture se contentera des oreilles. A Saint Jean d'Arves, Nicolas Roche met deux jours début août 1803 pour retrouver le cadavre du loup qu'il vient de tuer. Les oreilles étant déjà en état de putréfaction, le sous préfet certifie qu'elles ont été coupées en sa présence et qu'il n'ose les faire parvenir à son supérieur, « néanmoins, si elles vous sont nécessaires, je les tiens à votre disposition ». Parfois la preuve sera vivante, comme ce louveteau capturé en parfaite santé par un chas-

seur de Saint Rémy le 23 juin 1808 et adressé à Chambéry. A partir de 1819, il suffira de couper une patte au loup pour obtenir la prime. A Villarodin-Bourget, le chasseur Dominique Lazat, célèbre pour avoir abattu sept loups cerviers (lynx), tue un loup en décembre 1882. D'autres seront encore tués les années suivantes à Saint André près de Modane, à Villarodin, à Aiguebelle, à Orelle, à Sainte Marie de Cuines en 1885. Le loup semblait avoir disparu de Savoie avec les deux derniers abattus à Plancherine près d'Albertville en 1894.

Pourtant, début 1907, remontant de Lanslevillard, le bessonais



Pierre Pera traversant à cheval la forêt de Chantelouve est suivi par un loup jusqu'à l'entrée de son village.

Vers 1992-1994, beaucoup souriaient à l'évocation des deux loups aperçus à plusieurs reprises vers les Sources de l'Arc, oubliant celui abattu près de Rumilly en 1956. Depuis 1997, après un siècle d'absence, ces bêtes reprennent possession de leurs territoires ancestraux, la forêt de « Chantelouve », les « Lovatières », à Lanslevillard, « le Pas du Loup » à Bessans, le « Loup Pendu » à Saint Julien de Maurienne, la « Louvière » à Saint Jean d'Arves, les « Lovatières » à Font couverte, « Champlouvaret » à Albiez le Jeune.

Les écologistes s'en réjouissent, mais beaucoup d'éleveurs (et de chasseurs!) regrettent que la jurisprudence née d'une décision du Tribunal de Nancy du 27 mars 1852 « la destruction d'un loup ne constitue pas un délit de chasse, alors même qu'elle a lieu, avec une arme à feu, dans le temps où la chasse est prohibée » s'efface devant la **Convention de Berne déclarant le loup espèce protégée.**

*Francis Tracq, « Le magazine des pays de Savoie »  
n° 174 janvier 2006.*

*Remerciements à Alain Charvoz pour sa contribution à MG Infos*

## La « pointe de gaité » du garde-champêtre de Modane

Officiellement deux mulets et un bonnet sont en cause... Le 21 septembre 1861 le garde-champêtre de Modane est retrouvé au fond d'un ravin, celui du Charmé, situé à la Captone. Le temps que l'information descende la vallée, et le 3 octobre Le Courier des Alpes relate dans son édition le fait divers.

Selon le journal, prévenus par des témoins, les gendarmes se rendirent sur place. « Le gendarme Excoffier descendit aussitôt dans ce ravin pour aller porter secours au sieur Bernard ». Avec les témoins présents (qui essayaient « par des soins intelligents de le rappeler à

la vie »), il remonta « le moribond » sur le chemin. Mal en point le garde-champêtre ? Pas vraiment, rassurez-vous. Selon le Courrier des Alpes, « grâce aux soins du docteur Gravier, il va aussi bien que possible ». Nous n'en saurons pas plus.

Mais pourquoi donc le garde-champêtre avait-il dévalé le ravin ?

Le journal précise que le garde Bernard se trouvait sur le chemin « lorsqu'il fut croisé par deux mulets attelés à des traîneaux chargés de bois. Il voulut se garer mais il se plaça du côté du précipice. » Pas de chance, au même moment, le vent lui enleva son bonnet. « Il fit un mouvement pour le saisir, perdit l'équilibre et roula sur le flanc de la montagne », pour finir sa course 60 m plus bas. Voilà pour les raisons officielles. Mais la presse de l'époque ne se gêne pas pour avancer une autre raison en rapportant les rumeurs locales : « On assure qu'il avait une pointe de gaité ». Et de conclure l'article par cette phrase : « Ce serait le cas de répéter avec le proverbe : *Il est un Dieu...* » On sait le reste!

## Saint-André : un coup de hache qui nous emmène jusqu'en Guyane

Le 24 septembre 1861, un « crime affreux produit parmi nos paisibles populations une impression douloureuse et un sentiment profond d'indignation » rapporte Le Courrier des Alpes du 3 octobre. Mais que s'est-il donc passé à Saint-André ?

Ce jour-là, au-dessus du hameau du Villard, le garde forestier Favre découvre son collègue le garde-champêtre Emmanuel Henry inanimé dans une mare de sang. Pendant qu'on tente de soigner le malheureux, aussitôt l'enquête commence. Selon Le Courrier des Alpes, « les soupçons de monsieur le maire se portèrent d'abord sur trois individus. Après quelques explications, les deux premiers furent renvoyés, mais le troisième, Jean-Marie Clappier, fut retenu. » Dans son édition le journal n'y va pas par quatre chemins pour le décrire : « âgé de 35 ans, homme brutal, maraudeur de profession et voleur de bois ». Exagéré ? Non, à en croire la justice.

Tandis que le garde-champêtre n'avait toujours pas repris connaissance le 27, les enquêteurs prennent la suite du maire. Le dossier de la chambre d'accusation, retrouvé aux archives départementales, permet d'en savoir plus. Avant de s'intéresser à l'accusé, elle revient sur les faits, avec moult détails, même les plus sordides. [Attention âmes sensibles, ne pas lire les lignes qui suivent...] « Le garde-champêtre a été trouvé couché à terre. Il était meurtri et défiguré, son visage était couvert de sang, il vomissait des aliments qui étaient mêlés avec du sang, il avait perdu le sentiment et ne répondait que par des soupirs inarticulés ». Quant à Jean-Marie Clappier, il est cette fois décrit comme « mal famé, d'un caractère violent, irascible et haineux, en voulant au garde qui l'avait déjà précédemment trouvé en contravention ». Car c'est bien là le mobile du crime que l'accusé finit par avouer : le garde-champêtre l'avait découvert en flagrant délit de vol de bois et s'apprêtait de nouveau à lui dresser un procès-verbal. Il l'a donc frappé à coups de hache (aïe !) avant de s'enfuir.

Les 26 et 27 novembre 1861, Jean-Marie Clappier est jugé aux assises à Chambéry. Une chance pour lui : Emmanuel Henry a finalement survécu à l'attaque (rassurez-vous !). Il n'est donc accusé « que » de tentative d'homicide involontaire. L'arrêt de ce procès a été également retrouvé aux archives départementales. On y apprend que l'accusé a été reconnu coupable à la majorité. La cour le condamne donc « à la peine des travaux forcés pendant 12 ans, et par corps, aux frais envers l'État, liquidés à 841 francs et 44 centimes ». Aux archives de l'Outre-Mer, à Aix-en-Provence, il a été possible de retrouver le dossier de bagnard de Jean-Marie Clappier.

Après un bref passage au bagnard de Toulon, il fut envoyé aux Iles du Salut, en Guyane. Sa fiche signalétique le décrit comme un laboureur d'1,61m aux cheveux châtons, catholique sans fortune. Il y meurt le 5 décembre 1864. Une nouvelle qui n'arrive dans les registres savoyards que deux ans plus tard. Dans son dossier de bagnard figure également une lettre du ministère de la Marine (chargé des bagnes), qui en 1866 fait parvenir à sa famille sa succession. Elle s'élève à 165 francs et 57 centimes très exactement.

## Saint André

### Météo au cours des siècles

1788

« Pendant les fêtes de Noël 1788 et les jours qui ont suivis jusqu'au Rois 1789, le froid a été si excessif que le thermomètre est descendu dix neuf degrés dessous la glace »

Curé Petrus PORTAZ

1791

« les fêtes de Noël de cette année ont été abondantes en neiges. Il en est tombé la hauteur de trois pieds et demi ce qui joint à des vents impétueux a intercepté pendant quelques jours la route depuis Saint Michel »

Curé Petrus PORTAZ

1818--1819

« cette année on a eu et jusqu'au 16 janvier un temps très sec et très serein, il n'est point tombé de neige jusqu'au dit jour seize janvier courant et point de pluie excepté un peu en deux fois. Homme vivant n'a jamais vu un pareil hiver. Ad perpetuum rei memoriam, écrit le jour 21 janvier 1819 »

Curé MANUEL Jean Baptiste.

*Nous devons ces trois chroniques à Odile Romanaz qui nous emmène promener en Haute Maurienne. Merci à elle pour cette participation à la rédaction de MG Infos. Alors, les amateurs, cela ne vous inspire pas? Vous voyez que ce n'est pas difficile, et chacun, au gré de ses recherches, peut tomber sur des sujets pour le moins curieux.*

## Raid aux AD



Jeudi 29 janvier, MG a encore envoyé un commando aux archives départementales pour opérer une razzia sur les notaires du XVIIIème siècle. Trois individus peu recommandables, pourvus d'un armement impressionnant, ont fait irruption dans la salle de lecture sans bruit, le silence étant de mise dans cette enceinte. Leur moisson a été bonne, l'opération visant à combler le vide des filiations entre la Consigne du Sel de 1561 et les re-

gistres paroissiaux est en bonne voie. Encore quelques intrusions, et la collection sera complète, donnant du grain à moudre à Jean Marc dont c'est le grand projet.

Pierre Blazy.

